

nous restait d'autre alternative que d'accepter le règlement offert à cette condition, et c'est ce que nous fîmes *sous protest*.

16°. Indépendamment de ce qui précède, nous sommes prêts à démontrer que nous avons été opprimés de diverses autres manières, c'est-à-dire en faisant examiner trop particulièrement des matériaux, en apportant trop de sévérité quant à l'exécution d'une classe de travaux, sévérité à laquelle n'était pas soumis d'autres entrepreneurs, ayant à exécuter des devis analogues, etc. Ajoutons aussi la difficulté d'obtenir des plans à peu près définis et les retards en résultant, ou les instructions relatives aux travaux et à la réduction du chiffre des paiements sur devis estimatifs, etc.

17°. Pour conclure, nous attirons respectueusement votre attention sur le fait que la bonne qualité de l'ouvrage fait par nous n'a jamais été mise en doute sous aucun rapport, mais que tous ceux qui s'y connaissent, comme MM. Shanly et Keefer, l'ont déclaré être de "première classe et tout-à-fait conforme au devis."

Du commencement à la fin, le seul reproche qu'on nous ait fait est de n'avoir pas poussé les travaux avec assez d'énergie, et la seule excuse donnée pour la dite exigence,—pour ne pas dire l'injustice—avec laquelle on nous a traités a été le désir de servir l'intérêt public en faisant que les travaux fussent terminés le plus tôt possible. A cela, nous avons répondu que les retardements—si retardements il y a eu—autres que ceux inévitables et résultant de difficultés naturelles et irrévécues, doivent être attribués à l'honorable ministre et à ses ingénieurs et non à nous; que l'achèvement des travaux, et c'étaient les plus difficiles qui aient été entrepris dans le pays, aurait été mieux assuré en traitant les entrepreneurs avec justice, sinon avec libéralité, qu'en les persécutant, harassant, et finalement, en les contraignant de suspendre les travaux par la retenue illégale de l'argent qui leur était dû.

Si, au lieu de nous être donnés en trois petits versements faits trois et dix-huit mois après, nous avions reçu ces fonds lorsqu'ils nous étaient dus, nous n'aurions pas été forcés de suspendre les travaux. La grande perte subie parce qu'on a laissé le bois se détériorer, et aussi par l'exposition des constructions inachevées, etc., aurait été évitée, et tous les travaux, ou au moins la plus grande partie, seraient terminés vers ce temps-ci.

L'exposé ci-dessus, dont nous sommes prêts à établir l'exactitude, vous convaincra, croyons-nous, qu'un grand tort nous a été fait et vous portera à en opérer le redressement dans la mesure de votre possible, non-seulement en nous indemnifiant des dépenses de surcroît encourues, mais aussi en nous remettant l'entreprise, ce qui nous réhabiliterait dans notre réputation d'entrepreneurs et d'hommes d'affaires.

Nous avons l'honneur d'être,

Vos très obéissants serviteurs,

R. P. COOKE ET C^{IE}.

A L'honorable ministre des travaux publics, Ottawa.

7 février 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous dire que par rapport à l'état de ses finances, le gouvernement a retardé jusqu'ici de donner à faire les travaux de l'achèvement du canal, de la digue et de la glissoire de Carillon, et j'ai instruction de l'honorable ministre de vous prier de lui faire connaître, dès que vous le pourrez, les principales raisons qu'il y a, selon vous, de ne plus différer cette affaire, et de procéder immédiatement à l'achèvement des travaux,

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,

Secrétaire.

A JOHN PAGE, ingénieur en chef,
Travaux publics, Ottawa.